Myria
Rue Royale 138
1000 BRUXELLES
myria@myria.be
www.myria.be

Federaal Migratiecentrum
Centre fédéral Migration

Compte rendu de la réunion de contact Asile

19 janvier 2016

Présents :

AL SUHAIL Amrien (OIM), BAEYENS Petra (VwV), BONAMINI Claudia (VwV), BÜCHLER Alexandra (Myria), BUYCK Tim (Rode Kruis Vlaanderen), CLAES Marjan (HCR), CLAUS Carl (OE), DELWICHE Elvire (Caritas International), DECLERCQ Astrid (CBAR), DERMAUX Damien (CGVS-CGRA), DEROO Céline (OE), GEORIS Bernard (Service des Tutelles), GORIS Katleen (Myria), JANSSEN Indra (CAW Brussel-Foyer-Agentschap I & I), KNIKMAN Meron (CAW Antwerpen), MACHIELS Bieke (Fedasil), MICHIELS Karel (OIM), REULENS Lysbeth (Agentschap I & I), SWANKAERT Joke (Myria), VAN DER HAERT Charlotte (CBAR – BCHV), VANDEVEN Evelien (CBAR), VANHOREN Tom (Myria), WISSING Ruben (CBAR)

Excusés :

JACOBS Rudi (RvV – CCE), DE RYCKERE Veronique (HCR), DHOOP Géraldine (OIM).

Ouverture de la réunion de contact du 19 janvier 2016

1. François De Smet accueille les participants qui se présentent un à un. Il explique la mission de Myria : la protection des droits fondamentaux des étrangers, l'information sur les flux migratoires et la stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria est un établissement indépendant ayant notamment pour compétence le soutien et l'encadrement d'organismes de prestation de services similaires. D'où la proposition d'assumer la coordination et la présidence des réunions de contact Asile. François De Smet remercie le CBAR et ses collaborateurs pour l'effort et l'excellente manière avec lesquels ils ont dirigé cette réunion. Il remercie tout particulièrement Charlotte Van der Haert pour son implication et son expertise. Il remercie également Katleen Goris pour sa présidence et souligne l'importance de cette réunion de contact Asile au vu du contexte actuel.

2. Katleen Goris signale que le schéma et le planning de la réunion de contact sont maintenus. L'objectif reste que les instances d'asile et les organismes actifs dans le domaine de l'asile et de l'accueil continuent de se rencontrer à l'occasion de cette réunion pour y échanger des informations dans un esprit de dialogue et de courtoisie. Elle souligne que les questions posées aux instances officielles doivent être transmises à Katleen.Goris@myria.be ou myria@myria.be pour le premier vendredi du mois au plus tard. Katleen pourra ainsi les transmettre au plus tard une semaine à l'avance aux instances concernées.

Communications de l'Office des Étrangers (Monsieur Claus)

3. Monsieur Claus communique les chiffres suivants pour le mois de décembre 2015 :

Demandes d'asile décembre 2015 :	
WTC	4.076
Centres fermés	101
Frontière	24
Total	**4.201**
Nombre de jours ouvrés décembre 2015	22
Demandes par jour ouvré (WTC) décembre 2015	185,27
Novembre 2015	217,00
Jours ouvrés novembre 2015	19
Différence par jour ouvré	-31,73
Chiffres absolus novembre 2015	4.199
Différence par rapport au mois de novembre 2015	**2**
Chiffres absolus décembre 2014	1.645
Différence par rapport au mois de décembre 2014	**2.556**

4. En décembre 2015, il y a eu 4.201 demandes d'asile, soit 2 demandes d'asile de plus par rapport au mois précédent. Ce qui, sur le territoire, représente une moyenne de 185,27 demandes par jour ouvré en décembre 2015. En comparaison au mois de décembre 2014, il s'agit d'une augmentation de 2.556 demandes.

5. Parmi les dix principaux pays d'origine des demandeurs d'asile sur le territoire, il convient de souligner l'augmentation des Iraniens (+ 105). Le nombre d'Afghans a également augmenté (+ 225). On retrouve surtout des Palestiniens sous la nationalité indéterminée.

Top 10		Nombre décembre 2015	Nombre novembre 2015	Différence avec novembre 2015
1	Afghanistan	1.955	1.730	225
2	Syrie	718	1.181	-463
3	Irak	335	474	-139
4	Iran	155	50	105
5	Russie	90	39	51
6	Somalie	90	97	-7
7	Guinée	80	52	28
8	RD du Congo	73	67	6
9	Indéterminé	69	106	-37

10	Albanie	52	33	19

6. En centres fermés, il s'agissait principalement de demandeurs d'asile venant d'Afghanistan (42) et en deuxième lieu du Maroc (12). À la frontière, les demandeurs d'asile provenaient d'Iran (4).

7. En décembre 2015, il y a eu 303 demandes d'asile multiples, dont 176 étaient une 2e demande d'asile, 73 une 3e demande d'asile et 54 une 4e demande et plus. Ce chiffre, de 303, est deux fois plus élevé que celui de novembre 2015. Le mois de novembre 2015 s'était démarqué par un nombre particulièrement bas de demandes multiples, à savoir 146. Ces demandes d'asile émanaient principalement de demandeurs d'asile venant d'Afghanistan (49), de Russie (32), de Guinée (18) et de Chine (12). Parmi les Chinois, on retrouve principalement des Tibétains.

8. En décembre 2015, l'OE a pris 4.154 décisions, dont 4.070 décisions sur le territoire. 3.888 de ces demandes ont été transférées au CGRA, 151 demandes ont été refusées en vertu du Règlement Dublin et 31 demandes ont été déclarées sans objet. À la frontière, l'OE a pris 22 décisions de transfert au CGRA et 1 de refus en vertu du Règlement Dublin. Pour terminer, en centres fermés, l'OE a procédé à 53 transferts au CGRA et 8 demandes ont été déclarées sans objet.

9. En décembre 2015, il y a eu 1 mise en détention en vertu de l'article 74/6 §1bis de la Loi du 15 décembre 1980 (annexe 39bis – en attendant l'examen des motifs d'asile par le CGRA). En ce qui concerne les dossiers Dublin, il y a eu 1 mise en détention en vertu de l'article 51/5 §1 de la Loi du 15 décembre 1980 (annexe 39ter –en attendant une décision quant au pays membre responsable) et 68 mises en détention en attendant le transfert au pays membre responsable. Les principaux pays de destination membres de l'UE, responsables de ces demandes d'asile, étaient l'Allemagne (34) et la France (9). Un parent célibataire avec 1 enfant a été transféré en maison de retour.

10. Lors de la réunion de contact, aucune donnée concernant les Eurodac-hits n'était disponible.

11. Un nombre record de 804 mineurs étrangers non accompagnés a été enregistré en décembre 2015 par l'OE, dont 33 filles et 771 garçons. 66 étaient âgés entre 0 et 13 ans, ceux âgés entre 14 et 15 ans représentant le groupe le plus important (402). 336 des MENA étaient âgés entre 16 et 18 ans. Comme nous le savons, la plupart des mineurs non accompagnés proviennent d'Afghanistan (698). La Syrie (31), la Guinée (16) et la Somalie (10) complètent le top quatre.

12. Madame Janssen s'enquiert du profil pour l'Iran. L'OE ne peut répondre de manière spécifique. Un échantillon a fait état d'un nombre remarquable de convertis, et principalement des protestants.

13. Madame Bonamini demande combien de temps faut-il, après l'enregistrement, pour avoir une interview avec l'OE. Monsieur Claus répond que le délai dépend de la langue et de la

nationalité du demandeur d'asile. Pour le Congo, la Russie et la Guinée, l'interview a lieu dans le mois. Pour l'arabe, le délai est un peu plus long. Les dossiers Dublin sont prioritaires vu qu'ils doivent être traités dans un délai spécifique.

Communications du CGRA (Monsieur Dermaux)

14. Pour un aperçu complet des chiffres mensuels, Monsieur Dermaux renvoie au site web du CGRA (http://www.cgra.be/sites/default/files/statistiques_asile_decembre_2015.pdf). En décembre 2015, le CGRA a pris 1.732 décisions, dont 1.095 positives. Il y a 909 décisions de reconnaissance du statut de réfugié et 186 décisions d'octroi du statut de protection subsidiaire. Le taux de protection en décembre 2015 s'élève ainsi à 71%.

Décembre 2015 **Demandes d'asile**	**Nombre de dossiers**	**% des dossiers par rapport au nombre de demandes d'asile**
Total des demandes d'asile	4.201	
Demandes d'asile simples	3.898	92,8%
Demandes d'asile multiples	303	7,2%
Mineurs étrangers non accompagnés	804	19,1%
Décisions du CGRA	**Nombre de décisions**	**% de décisions par rapport au nombre total de décisions**
Décisions demandes multiples		
Prise en considération d'une demande d'asile (demandes multiples)	71	
Refus de prise en considération d'une demande d'asile (demandes multiples)	118	
Décisions au fond	*1.543*	
Reconnaissance du statut de réfugié (RR)	**909**	**58,9%**
Octroi du statut de protection subsidiaire (PS)	**186**	**12,1%**
Refus du statut de RR et PS + refus techniques	409	26,5%
Refus de prise en considération d'une demande d'asile (UE)	1	0,1%
Refus de prise en considération d'une demande d'asile (pays d'origine sûr)	5	0,3%
Refus de prise en considération d'une demande d'asile (réfugié autre pays UE)	3	0,2%
Exclusion du statut de RR et/ou PS	4	0,3%
Renonciation, art. 55 (régularisation), retrait du statut	26	1,7%
Total des décisions prises par le CGRA	**1.732**	
Charge de travail du CGRA	**11.305**	

15. Monsieur Dermaux souligne que le taux de protection pour l'ensemble de l'année 2015 est historiquement élevé. Alors que le CGRA parlait fin 2014 déjà d'un taux de protection élevé de 46,8%, il a atteint 60,7% en 2015. Il n'a jamais été aussi élevé.

2015 Demandes d'asile	Nombre de dossiers	% des dossiers par rapport au nombre de demandes d'asile
Total des demandes d'asile	35.476	
Demandes d'asile simples	31.285	88,2%
Demandes d'asile multiples	4.191	11,8%
Mineurs étrangers non accompagnés	3.099	8,7%
Décisions du CGRA	**Nombre de décisions**	**% de décisions par rapport au nombre total de décisions**
Décisions demandes multiples		
Prise en considération d'une demande d'asile (demandes multiples)	1.470	
Refus de prise en considération d'une demande d'asile (demandes multiples)	2.098	
Décisions au fond	***13.369***	
Reconnaissance du statut de réfugié (RR)	**6.757**	**50,5%**
Octroi du statut de protection subsidiaire (PS)	**1.365**	**10,2%**
Refus du statut de RR et PS + refus techniques	4.576	34,2%
Refus de prise en considération d'une demande d'asile (UE)	28	0,2%
Refus de prise en considération d'une demande d'asile (pays d'origine sûr)	288	2,2%
Refus de prise en considération d'une demande d'asile (réfugié autre pays UE)	48	0,4%
Exclusion du statut de RR et/ou PS	67	0,5%
Renonciation, art. 55 (régularisation), retrait du statut	240	1,8%
Total des décisions prises par le CGRA	**16.937**	
Charge de travail du CGRA	**11.305**	

16. Voici les principales nationalités ayant bénéficié d'un statut de réfugié en 2015 : Syrie (87,5%), Érythrée (94%), Indéterminé (82,1% ; principalement la Palestine), Irak (46,8%) et Afghanistan (40,4%). Le taux de protection accordé aux Syriens induit une hausse notable du pourcentage global. Les demandeurs d'asile ayant bénéficié du statut de protection subsidiaire proviennent essentiellement d'Afghanistan (36,9%), Irak (25,4%), Syrie (10,1%) et Somalie (47,3%).

17. En raison de l'afflux considérable de demandeurs d'asile en 2015, le CGRA devra, dans les mois à venir, prendre davantage de décisions qu'en moyenne. Voir à ce propos le communiqué de presse du CGRA (http://www.cgra.be/fr/actualite/allongement-du-delai-de-traitement-des-dossiers-dasile). L'objectif est de prendre 2.500 décisions par mois d'ici juin 2016. 120 nouveaux collaborateurs ont déjà rejoint le CGRA et d'autres postes vacants seront prochainement publiés pour assumer la charge de travail accrue.

18. Monsieur Dermaux répond également à une question transmise au préalable : *Contexte : depuis un certain temps, une procédure accélérée est ouverte aux Syriens. Des agents de*

protection du CGRA mènent l'interview à l'OE, afin de vérifier la nationalité syrienne et s'il n'y a pas d'indicateurs d'exclusion ou d'indicateurs d'une menace pour la sécurité nationale. Il ne s'agit à proprement parler pas d'une interview à l'échelon CGRA, mais bien d'un entretien à l'échelon OE. Ce qui implique que la présence de l'avocat n'est pas admise. Si la nationalité n'est pas mise en cause et qu'il n'y a pas d'indicateurs d'exclusion ou de sécurité, le dossier sera transféré au CGRA sans qu'il y ait ensuite une audience au niveau du CGRA. Une décision positive peut être attendue endéans les 15 jours. En cas de doute sur la nationalité, ou s'il y a des indicateurs d'exclusion ou de sécurité, il y aura alors un entretien complémentaire au CGRA. (compte rendu de la réunion de contact d'octobre 2015). Question : on distingue les premiers signaux qu' une protection subsidiaire peut également être octroyée dans le cadre de cette procédure accélérée. Le statut de réfugié est donc refusé. Les décisions sont également motivées de manière sommaire (1 page). Une décision négative est-elle dès lors prise, sans audition à l'échelon du CGRA ? Est-il question de changement dans la pratique ? Monsieur Dermaux explique qu'il s'agissait d'un projet temporaire auquel il a été mis un terme pour raisons pratiques après une évaluation. Pour les Syriens, une interview est à nouveau organisée à l'échelon du CGRA, après quoi ce dernier prend une décision.

19. Madame Vandeven s'enquiert du profil des Syriens bénéficiant d'une protection subsidiaire. Monsieur Dermaux répond qu'il s'agit de personnes qui n'habitent plus en Syrie depuis longtemps ou qui ont introduit des demandes d'asile multiples.

20. Madame Janssen revient sur la question posée au CGRA et constate que lors de l'octroi du statut de protection subsidiaire et du refus du statut de réfugié, l'absence de participation d'un avocat à l'interview du CGRA est problématique. Monsieur Dermaux répond que dans tous les cas, il a aujourd'hui été mis un terme au projet.

21. Madame Reulens demande si des chiffres sont disponibles concernant le nombre de Syriens ayant bénéficié d'un pre-screening et de la procédure accélérée. Monsieur Dermaux va vérifier ces chiffres.

22. Madame Janssen demande s'il est possible de lui donner un exemple de l'attribution du statut de protection subsidiaire sur la base de l'art. 48/4 §2, a) (peine de mort ou exécution). Monsieur Dermaux explique que cette catégorie est rare mais va tout de même le vérifier en interne. Il est question de plusieurs octrois du statut de protection subsidiaire en vertu de l'art. 48/4 §2, b), mais cet octroi, en vertu de l'art. a), est très rare. En raison du caractère confidentiel d'une demande d'asile, seul un cadre théorique pourra être dressé.

23. Madame Van der Haert demande quel est l'arriéré du CGRA. Monsieur Dermaux explique que la charge de travail va encore croître en raison du nombre accru de demandeurs d'asile afghans, irakiens et syriens. Pour l'heure, le CGRA consacre énormément de temps à la formation de nouveaux membres du personnel. Le 1er janvier 2016, la charge de travail totale du CGRA était de 11.305 dossiers. Au cours de ces dernières années, l'effectif a diminué de 25%, mais grâce aux nouveaux recrutements, le niveau d'effectif renoue avec celui de 2011. Madame Van Der Haert demande dans combien de temps le nouveau personnel sera

opérationnel. Monsieur Dermaux répond que différents modules de formation sont prévus, et qu'ils s'étalent sur 4 à 6 semaines. Ensuite, l'intéressé doit faire l'objet d'un coaching par un superviseur et d'un suivi précis. Ce n'est qu'après quelques mois que l'officier de protection est opérationnel.

24. Madame Delwiche demande s'il est question d'un gel temporaire des décisions pour les demandeurs d'asile mineurs afghans. Si oui, ce gel concerne-t-il l'ensemble des mineurs non accompagnés, et ce même les très jeunes ? Et quelle est la politique suivie si le formulaire de demande n'a pas été dûment complété ? Cette politique est-elle identique pour les très jeunes mineurs ? Monsieur Dermaux répond qu'il s'agit d'un exemple typique de question à poser au préalable afin que le CGRA puisse rassembler suffisamment d'informations. Pour répondre à cette question, il examinera les informations d'ici la prochaine réunion.

25. Monsieur Wissing fait référence au nombre élevé de décisions positives et demande si les dossiers « faciles » ont priorité par rapport aux plus difficiles. Monsieur Dermaux répond qu'on ne peut arriver à cette conclusion et que ce n'est certainement pas l'objectif. S'il est vrai que le traitement d'un dossier clair ira plus rapidement, tous les dossiers doivent être motivés en interne. Il est donc question d'égalité de traitement.

26. Monsieur Wissing demande s'il est question de refus en raison de danger pour la société. Monsieur Dermaux va le vérifier.

27. Monsieur Wissing s'enquiert des projets du CGRA (qualité de l'interview, l'intérêt supérieur de l'enfant) qui ont été mis en attente au vu du nombre élevé de demandes d'asile. Monsieur Dermaux confirme que les priorités ont en effet été revues, mais que les projets axés sur la qualité de l'interview et la procédure suivent leur cours. Monsieur Dermaux répond que par exemple, un guide concernant la qualité de l'interview sera bientôt diffusé en interne. Monsieur Wissing s'enquiert du projet ANIF et demande si de nouveaux projets ont été approuvés. Monsieur Dermaux répond que le projet ANIF est en attente, mais qu'il sera bientôt repris. Monsieur Dermaux ajoute également que le CGRA reste membre de l'EASO, au sein duquel un nouveau président a été élu ce mois-ci, que le CGRA a dépêché des travailleurs vers les hotspots et que la cellule internationale est également restée active.

Communications du Conseil du contentieux des étrangers

28. Vu que le Conseil du contentieux des étrangers s'est excusé pour cette réunion, la présidente parcourt elle-même les chiffres transmis par le Conseil.

29. En ce qui concerne les chiffres liés au contentieux d'asile, 526 recours ont été introduits en novembre 2015 et 511 arrêts ont été prononcés. Ce qui donne un total provisoire pour 2015 de 5.524 recours et 7.191 arrêts.

30. Les recours introduits en novembre 2015 émanaient principalement du Congo (RDC) (48 recours), d'Afghanistan (46), d'Albanie (38), de Guinée (35) et de Russie (32).

31. Les recours introduits en novembre 2015 contre un refus d'une demande d'asile multiple émanaient principalement d'Afghanistan et de Russie (10 recours pour chaque pays), de Guinée (9), du Pakistan (6) et d'Albanie (5).

32. En novembre, 105 recours en extrême urgence et 25 recours en procédure accélérée sur la base de l'art. 39/77 ont été introduits.

33. Le volume de travail concernant les recours pendants au contentieux de l'asile s'élève à 2.404 au 1er décembre 2015.

34. Le retard historique de la Commission permanente de recours des réfugiés concerne 43 recours pendants au 1er décembre 2015.

35. En novembre 2015, un total de 398 arrêts a été prononcé. Il s'agissait de 80,9% de refus, 3,3% de reconnaissance du statut de réfugié, de 0,3% d'octrois du statut de protection subsidiaire et 15,6% d'annulations.

Arrêt per dictum	∑ en novembre 2015	%
Refus	322	80,9%
Reconnaissance Genève (art.48/3)	13	3,3%
Refus de reconnaissance Genève (art. 48/3) – octroi de la protection subsidiaire (art.48/4)	1	0,3%
Annulation (art. 39/2, §1er, alinéa 2, 2° et 39/2, §1, alinéa 3 et 39/2, §2)	62	15,6%
∑	398	100%

36. En ce qui concerne les chiffres liés au contentieux de migration, 879 recours ont été introduits en novembre 2015 et 1.016 arrêts ont été prononcés. Pour 2015, on obtient un total provisoire de 10.469 recours introduits et 13.772 arrêts prononcés.

37. Le nombre de recours introduits contre une décision de refus de régularisation sur base de l'article 9bis s'élève à 163, contre 109 sur base de l'article 9ter. Au total, 272 recours ont été introduits.

38. Le volume de travail concernant les recours pendants au contentieux de la migration s'élève à 24.143 au 1er décembre 2015.

Communications du Service des Tutelles (Monsieur Georis)

39. En décembre 2015, le Service des Tutelles a reçu 955 signalements pour l'encadrement de nouveaux mineurs non accompagnés, dont 111 des services de police et 781 par le biais du bureau Asile de l'OE. Ces demandes d'asile émanaient principalement de mineurs originaires d'Afghanistan (727), de Syrie (37), d'Irak (29), d'Iran (26) et de Guinée (21). Il s'agissait de 908 garçons et 48 filles. Pour le mois de décembre 2015, les filles représentaient 5%, alors qu'en

janvier 2015, elles représentaient encore pratiquement 25% du nombre total de MENA. Pour l'année 2015, la moyenne des filles dans le total de nouveaux mineurs non accompagnés s'élève à 12%.

40. En 2015, le Service des Tutelles a reçu 5.796 signalements de mineurs non accompagnés, dont 5.091 nouveaux mineurs non accompagnés. Certains MENA font en effet l'objet de plusieurs signalements. En décembre 2015, le Service des Tutelles a constaté une augmentation du nombre de jeunes âgés entre 14 et 15 ans, qui représentent 40% du total. Pour l'ensemble de l'année, ce pourcentage est inférieur, à savoir 30%.

41. En 2015, près de 2.000 demandes d'enquête de la détermination de l'âge ont été demandées, dont tous les résultats ne sont pas encore connus. Sur l'ensemble de l'année, 1.490 décisions ont été prises. Depuis peu, le Service des Tutelles collabore avec davantage d'hôpitaux pour réaliser le test d'âge. Les nouveaux hôpitaux (Sint Lucas & Hasselt) doivent encore s'habituer, raison pour laquelle les résultats ont du retard. Vu que le nombre de signalements de nouveaux MENA est nettement supérieur, bien plus de demandes de tests d'âge sont introduites.

42. En 2015, 1.448 tutelles ont été investies, dont 86 en décembre. Il est ici également question de retard, 912 jeunes étant en attente d'un tuteur. 4 nouvelles personnes ont été recrutées au sein du Service des Tutelles, dont 1 attaché et 2 assistants sociaux. Elles entreront en service le mois prochain.

43. Le Service des Tutelles vient de recruter et de former 80 nouveaux tuteurs privés. Ils travaillent sur une base privée, le nombre de MENA qu'ils peuvent accepter étant par conséquent limité. Chaque tuteur s'occupe en moyenne de 1 à 5 MENA, parfois plus. La réserve se compose d'environ 300 tuteurs privés actifs et continue d'évoluer à la mesure des recrutements. Le Service des Tutelles collabore également avec Caritas et la Croix-Rouge pour recruter des tuteurs professionnels supplémentaires. Cette collaboration peut apporter une solution temporaire. Il sera ensuite évalué si une intervention supplémentaire doit être demandée au gouvernement.

44. Des facteurs comme le flux migratoire soutenu et l'âge des mineurs déterminent si les MENA vont rester. Le MENA afghans vont probablement s'intégrer sur le plus long terme, au vu notamment de leur jeune âge à leur arrivée. En novembre et décembre 2015, on a assisté à une hausse notable du nombre de mineurs afghans. Monsieur Dermaux confirme que 86% des nouveaux demandeurs sont originaires d'Afghanistan, ce qui représente une hausse spectaculaire.

45. Monsieur Wissing demande si ces Afghans sont arrivés par le biais de la Turquie. Monsieur Georis va le vérifier.

Communications OIM (Monsieur Michiels)

46. Monsieur Michiels signale qu'en 2015, l'OIM a assisté à une légère augmentation du nombre de retours volontaires, de 3.459 en 2014 à 3.870 en 2015. 1.948 personnes ayant fait l'objet d'un retour volontaire en 2015 étaient en séjour illégal, 1.053 s'étaient distanciées de leur demande d'asile et 869 personnes avaient vu leur demande d'asile définitivement refusée. Les principaux pays de destination étaient : l'Irak (1.014), l'Ukraine (539), la Roumanie (537), la Fédération russe (256), le Brésil (184), le Kosovo (125), la Géorgie (120) et la Mongolie (115).

47. Les bénéficiaires d'un retour volontaire en 2015 ont été renvoyés par Fedasil (1.945), des ONG (1.517), Rode Kruis/Croix-Rouge (312), OIM (31), OE (29) et les villes (36). Ils étaient principalement originaires de Bruxelles (1.741), Anvers (850) et Liège (294). 35% des bénéficiaires d'un retour volontaire étaient de sexe féminin, contre 65% de sexe masculin. Ce pourcentage élevé d'hommes peut notamment s'expliquer par le nombre élevé d'hommes seuls originaires d'Irak.

48. En 2015, 1.263 personnes ont fait appel au projet de réintégration de l'OIM, soit une hausse de 945 dossiers par rapport aux années précédentes. Une tendance se dégage ces derniers mois : de nombreux anciens MENA font l'objet d'un retour. 568 personnes sont retournées en Irak dans le cadre du programme de soutien, représentant 45% du nombre total de dossiers. De plus, 151 Russes, 57 Géorgiens, 49 Kosovars et 35 Afghans ont également bénéficié de ce programme supplémentaire. Parmi les profils vulnérables, 223 avaient un problème médical, 9 personnes ont bénéficié d'un soutien médical avec escorte, 185 familles avec enfants ont bénéficié d'une aide supplémentaire, 12 femmes étaient enceintes, 24 étaient des parents isolés, 11 des mineurs étrangers non accompagnés, 5 des anciens mineurs non accompagnés âgés entre 18 et 21 ans et 6 victimes de la traite des êtres humains.

49. Monsieur Michiels fait ensuite référence à deux nouvelles publications de l'OIM : Informations concernant la collaboration entre la Belgique et l'OIM, regroupées dans un livret intitulé « *Supporting Migrants, Fostering Development and Improving Migration Policies. Belgium and IOM* ». Il sera bientôt publié sur le site web de l'OIM. Les personnes intéressées peuvent également en demander un exemplaire (tirage limité). L'OIM a également publié le *World Migration Report 2015: Migrants and cities: New partnerships to manage mobility*. Il peut être gratuitement téléchargé par le biais du lien suivant : http://www.iom.int/world-migration-report-2015.

50. Monsieur Michiels donne la parole à Madame Al Suhail, qui explique la nouvelle campagne de l'OIM. L'OIM a lancé sa campagne globale en septembre 2015, avec le soutien de Facebook : www.iamamigrant.org. IAMAMIGRANT souhaite lutter contre la xénophobie en créant un musée virtuel mondial de témoignages de personnes issues de la migration. Madame Al Suhail invite toutes les personnes issues de la migration à partager leur histoire sur ce site web.

51. Madame De Clerck demande d'expliquer les facteurs de retour des Irakiens. Lors de la réunion précédente, des motifs ont déjà été évoqués, comme le déroulement moins rapide

du regroupement familial, ou la propriété en Irak. Des informations plus claires à ce propos sont-elles désormais disponibles ? L'OIM a-t-il évalué les facteurs ? De quelle manière l'ont-ils été ? Monsieur Michiels répond que des informations ne sont pas systématiquement sauvegardées ni des interviews organisées pour le comprendre. C'est principalement l'intervention de réintégration qui permet l'établissement d'un profil. Tout le monde ne fait cependant pas appel à cette intervention. Les motifs d'un nombre limité de personnes sont donc connus. Il apparaît qu'il s'agit généralement de besoins de base : regroupement familial, situations familiales, mauvaises informations, la situation dans les centres d'accueil n'est pas conforme aux attentes, un certain délai avait été imaginé, situation professionnelle en Irak, arrivée dans un centre d'accueil d'urgence, etc. Il est toujours question d'une combinaison de motifs, mais les motifs familiaux semblent les plus fréquents. Les demandeurs souhaitent regagner leur pays plus rapidement pour soutenir leur famille ou parfois pour d'autres motifs, comme la propriété ou le travail. Madame De Clerck explique qu'il serait intéressant de savoir si la complexité de la procédure de regroupement familial est un motif.

52. Monsieur Wissing demande si des résultats des entretiens de suivi après la réintégration sont déjà disponibles. Monsieur Michiels répond que ses collègues en Irak planchent dessus pour l'instant. Monsieur Wissing demande si (comme auparavant) les retours ont uniquement trait au nord de l'Irak, avec soutien à la réintégration, ou si des retours sont également organisés vers Bagdad avec soutien à la réintégration. Monsieur Michiels explique qu'auparavant, il s'agissait principalement de retours vers le nord de l'Irak avec soutien à la réintégration. Ces derniers mois, ces retours concernent également Badgad. L'OIM est en train de renforcer sa capacité à Bagdad et assure donc un meilleur suivi sur le terrain. Monsieur Michiels explique qu'en Belgique, avant le départ, il n'est pas toujours facile de connaître le motif du retour volontaire. Une fois dans le pays d'origine, il est parfois plus simple d'approfondir le motif à l'occasion de sessions individuelles.

53. Monsieur Wissing s'enquiert des profils vulnérables des mineurs non accompagnés renvoyés. Est-ce nouveau ? Quel est leur profil ? Monsieur Michiels répond que c'est le cas depuis longtemps. On assiste à une hausse des Albanais, de 6 dossiers en 2015.

Fedasil (Madame Machiels)

54. Madame Machiels explique le rapport mensuel de novembre 2015. Le flux entrant total du mois de novembre s'élevait à 5.705 personnes et le flux sortant à 2.335 personnes, soit un flux entrant net de 3.370 personnes. Voici le profil des personnes bénéficiant de l'accueil : 50,5% de familles, 35,1% d'hommes seuls, 11,1% de femmes seules et 3,2% de MENA. Le top 5 des principaux pays d'origine des personnes arrivées dans le réseau d'accueil en novembre 2015 était : l'Afghanistan (42%), la Syrie (29%), l'Irak (13%), Indéterminé (2%) et la Somalie (2%). Les principaux pays d'origine des personnes qui résident dans le réseau d'accueil en novembre étaient l'Irak (24,6%), la Syrie (20,3%), l'Afghanistan (16,9%), la Somalie (5,9%) et la Russie (2,5%).

55. En ce qui concerne l'étape de la procédure ou la catégorie des résidents, la distribution, en novembre 2015, se présentait comme suit : 88,7% de cette population a une procédure d'asile en cours ; 2,9% possède un titre de séjour (en novembre 2014, ce pourcentage était encore de 9,6%), 0,1% étaient en cours de procédure devant le Conseil d'État, 0,3% sont des familles en séjour illégal (de 20 à 30 familles), 0,2% sont des MENA non demandeurs d'asile, 1,9% sont des demandeurs d'asile déboutés ayant obtenu une prolongation de leur droit à l'accueil, 3% étaient des demandeurs d'asile déboutés qui se trouvaient dans le dans le délai imparti à l'OQT ou étaient en attente de la délivrance d'un OQT. Pour terminer, 0,2% se trouvaient dans un trajet de retour (OTP).

56. Madame Machiels explique les chiffres clés de décembre 2015. Elle indique qu'en décembre 2015, le flux entrant total du réseau d'accueil s'élevait à 5.177 personnes, pour un flux sortant de 2.457 personnes, soit un flux entrant net de 2.720 personnes

57. Au 31 décembre 2015, le taux d'occupation s'élevait à 96,93%. Ce qui, en chiffres absolus, représente 32.344 occupants pour un total de 33.370 places. Le taux d'occupation des centres collectifs s'élevait à 97,84%, et à 96,28% en accueil individuel. Sur les 170 places consacrées aux retours et dossiers Dublin, 148 étaient occupées. Tant la capacité structurelle (16.200) que les places tampon (1.983) n'ont pratiquement pas changé. Il y avait 11.925 places dans l'accueil temporaire, 2.450 dans l'accueil d'urgence et 812 dans les unités mobiles. Parmi les nouvelles structures d'accueil, la plus importante est établie à Lommel. Cette structure se compose d'habitations de vacances, offrant environ 700 places. Elle n'est pas exploitée à pleine capacité.

58. Pour les MENA, la capacité d'accueil s'élève à 2.291 places, dont 1.976 sont occupées. Ce qui traduit un taux d'occupation de 86%. Les jeunes pour lesquels un doute plane sur leur âge font l'objet d'un accueil distinct.

59. En décembre 2015, 5.104 demandes d'accueil ont été introduites, dont 283 no show. L'OE a enregistré 4.444 demandes, contre 733 pour Fedasil. Le flux entrant total s'élève à 5.177, contre 1.478 en décembre 2014. Le solde entrées/sorties de 3.370 en novembre 2015 est tombé à 2.720 au 31 décembre 2015. Ce repli se maintient au début du mois de janvier 2016. Avec 694 MENA entrants en décembre 2015, la tendance à la hausse de novembre 2015, avec 635 MENA, se confirme.

60. La question suivante a été transmise au préalable à Fedasil : *concernant la sortie de l'accueil après l'acquisition du droit de séjour, la prolongation de 2 mois est-elle attribuée de manière un peu plus souple au vu de la pénurie de logements sur le marché ou, au vu du flux entrant de nouveaux demandeurs d'asile, l'est-elle comme auparavant ?* Madame Machiels confirme qu'il y a un certain temps, une période plus souple de 3 mois a été appliquée, mais que pour l'heure, le délai standard de 2 mois est en vigueur. Madame Machiels reconnaît que le fait de trouver un logement a toujours été ardu. Le report du délai de départ peut être obtenu à condition de respecter certains des éléments suivants : un bail prenant effet dans un court laps de temps, les familles composées d'un grand nombre d'enfants mineurs, motifs

médicaux, fin de l'année scolaire, retard au niveau du CPAS, grossesse ou naissance, autres vulnérabilités comme un manque d'autonomie, etc.

61. Voici une deuxième question transmise au préalable à Fedasil : *Proportionnellement, combien de personnes ayant acquis un droit de séjour à l'issue d'une décision positive abandonnent le centre d'accueil après avoir trouvé un logement/n'avoir rien trouvé/avoir opté pour le système de chèques-repas ? En d'autres termes, combien de personnes ont-elles accepté de quitter prématurément le centre d'accueil après avoir avoir obtenu un statut de protection moyennant l'octroi de deux mois de chèques-repas ?* Madame Machiels signale que 8 personnes, principalement des isolés, ont accédé au système des chèques-repas (ajout après la réunion : dans l'intervalle, il s'agit de 16 personnes). Ce nombre limité est probablement dû à la méconnaissance de cette mesure. Dans les conditions actuelles, il est particulièrement ardu d'expliquer toutes les nouvelles mesures dans les centres. Monsieur Buyck explique que la Croix-Rouge avait 8 personnes pour les chèques-repas et confirme que le système des chèques-repas est difficile à expliquer. Madame Machiels admet qu'il s'agit d'une mesure ne permettant pas de résoudre la problématique du logement.

62. Madame Janssen demande qui sont les personnes accueillies dans les unités mobiles. Madame Machiels répond qu'il s'agit avant tout de nouveaux venus dans le centre qui se retrouvent dans les unités et ensuite arrivent éventuellement dans le centre. Ce sont surtout des hommes isolés. Madame Janssen demande si ces unités mobiles sont liées à un centre d'accueil. Madame Machiels explique que les unités mobiles sont toujours liées à un centre d'accueil.

63. Monsieur Wissing demande si les demandeurs d'asile dans une procédure Dublin annexe 26quater font encore l'objet d'un accueil, comme l'avait exigé un jeune afghan. Il se trouvait dans un centre fermé, que lui est-il arrivé ? Madame Machiels répond que les personnes faisant l'objet d'une décision Dublin annexe 26quater sont accueillies dans une place ouverte de retour. Elle va demander ce qu'il est advenu du jeune Afghan.

64. Monsieur Buyck s'enquiert de l'accueil de fillettes mineures mariées à un homme majeur. Madame Machiels répond qu'elles font l'objet d'un accueil séparé jusqu'à leurs 18 ans, car le mariage n'est pas reconnu en Belgique.

Divers

65. Madame Van der Haert remercie Myria pour le suivi de la réunion de contact. Elle signale que le CBAR a obtenu un engagement de soutien financier du HCR, de la Région wallonne et de plusieurs organisations membres et sera en mesure de poursuivre certaines missions. Madame Vandeven (Asile), Madame Declercq (Regroupement familial) et Madame Claes (Asile et détention) continuent d'y travailler. Le suivi de dossiers individuels, l'assistance juridique et le regroupement familial sont donc assurés, par un nombre limité de membres du personnel cependant. Le CBAR est encore en train d'examiner la manière dont il va organiser son travail et la stratégie qu'il va suivre et communiquera à ce propos à partir de février. Un poste de coordinateur est vacant. Dans l'intervalle, un consultant bénévole encadre l'équipe et le Conseil d'administration. Dès février, le CBAR emménagera temporairement dans les bureaux de Vluchtelingenwerk.

66. Madame Janssen demande la poursuite de la réunion de contact bis concernant le regroupement familial. Madame Declercq répond qu'il n'y a pas encore de certitude concernant sa poursuite.

La prochaine réunion de contact aura lieu le 16 février 2016 à 09h30.

Où ? Myria, Rue Royale 138, 1000 BRUXELLES

(Entrée via la Rue de Ligne 37)

Vous avez des questions à poser aux instances officielles ? Veuillez les transmettre pour le 5/2 au plus tard à

Katleen.Goris@myria.be ou myria@myria.be